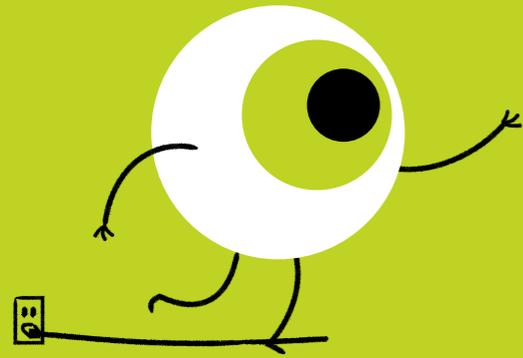


Accident du travail en travaillant à domicile

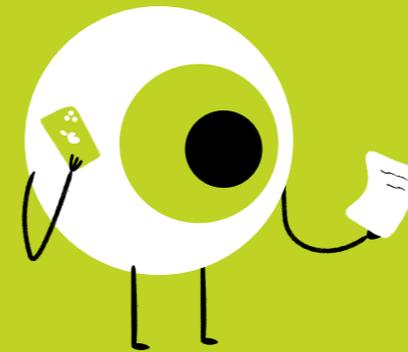
Que couvre l'assurance accidents du travail ?

L'assurance accidents du travail vous couvre pour les accidents qui se produisent pendant votre travail et dans l'exercice de votre fonction.



Accident du travail à domicile.

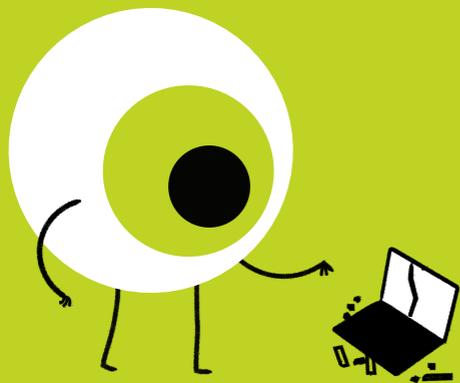
Afin d'éviter toute discussion, il est préférable, avec votre employeur, de noter les points suivants : où et quand vous travaillez et quelles sont vos tâches.



Accident de travail ? Prévenez immédiatement votre employeur.

Le travail à domicile pendant l'épidémie du coronavirus.

Tout travailleur à domicile est automatiquement assuré. Votre équipement est également couvert.



La livraison peut également être effectuée en toute sécurité!

Si vous décidez de livrer maintenant vous êtes couvert en cas d'accident physique. Votre assurance RC vous couvre également en cas d'accident de voiture pendant la livraison.

